

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**27 AVRIL 2023**

**18h30**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:                   Conseillères: Madame Elizabeth Ulin                   Siège 2  
  Madame Colleen Feeney                   Siège 3  
  Madame Maria Torres                   Siège 4

Absents:                   Maire:                   Monsieur Beny Masella  
                                  Conseillère : Madame Lauren Small-Pennefather   Siège 1

Aussi présents:       Maître Claude Gilbert, Greffier  
                                  Madame Elisabeth Roy, Responsable des communications

Madame Elizabeth Ulin, à titre de mairesse suppléante, a agi comme présidente de la séance.  
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Sept (7) personnes y assistaient.

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 202304247-001

Mme la Mairesse suppléante déclara la séance ouverte à 18h34.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 27 avril 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230427-002

**3. Adoption du règlement n° 2023-003 – Règlement amendant le règlement n° 2023-001 décrétant des travaux de construction d'un nouveau centre sportif et récréatif afin d'augmenter la dépense et d'autoriser l'emprunt d'un montant additionnel de 6 686 024\$**

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement, qui n'a pas été modifié depuis le dépôt dudit projet, ont été résumés lors de la présente séance, notamment le fait que la dépense autorisée est à la charge de tous les contribuables de la municipalité et que l'emprunt sera remboursé sur une période de quarante ans;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2023-003, intitulé « Règlement amendant le règlement n° 2023-001 décrétant des travaux de construction d'un nouveau centre sportif et récréatif afin d'augmenter la dépense et d'autoriser l'emprunt d'un montant additionnel de 6 686 024\$ », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230427-003

#### **4. Période de questions du public**

À 18h36, la Mairesse suppléante a annoncé le début de la période de questions.

Robert Deslauriers questionna la baisse de 8% à 5% pour les imprévus dans l'estimé révisé dans le règlement amendé par rapport à celui initial.

Tim O'Neil s'inquiétait que les résidents ne soient pas au courant de la tenue de registre qui aura lieu prochainement concernant le règlement d'emprunt.

Joanne Duy, concernant le gestionnaire de projet, demanda dans quelle catégorie de l'annexe du règlement d'emprunt figurait le contrat du gestionnaire de projet.

Nathalie Grégoire demanda si la taxe pour le centre de loisirs est un montant fixe ou proportionnel à l'évaluation de la propriété et, dans le cas où elle serait proportionnelle, si elle fluctue à la hausse ou à la baisse au travers le temps. Elle demanda également si la taxe sur le centre de loisirs constitue un poste distinct sur la facture d'impôts et si elle sera supprimée à terme.

#### **5. Levée de la séance**

À 18h44, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230427-004

---

Elizabeth Ulin  
Mairesse suppléante

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20230427*